



DECLAREZ SUR IMPOTS.GOUV.FR

DECLARATION DES REVENUS 2010

*COPIE
certificative
pour information*

Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 30 mai. Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou sur votre dernier avis d'imposition. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Vous n° FF	
Votre n° fiscal	206085073362 C
N° fiscal de votre conjoint	1965211533068 C

VOTRE ETAT CIVIL

Vous Mademoiselle Madame Mademoiselle
 Monsieur Madame Mademoiselle Mademoiselle

Nom THOMAS
 Prénoms BLONDEL ERIC
 Date de naissance 26 10 1954
 Lieu de naissance 92 COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE
 Nom de naissance GODILLON
 Prénoms MARIE CHRISTINE
 Date de naissance 28 12 1956
 Lieu de naissance 92 COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

VOTRE ADRESSE AU 1er JANVIER 2011

Adresse N°1 RUE 2 PL. ROYALE
 CODE POSTAL 78000
 COMMUNE VERSAILLES

Appartenance N°1 ETAGE ESC BAT
 RESIDENCE
 N°101 DE PIECES

Statut PROPRIETAIRE LOCAIRE
 HEBERGE A TITRE GRATUIT NOU DU PROPRIETAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2010 et la date du déménagement :
 Adresse N° RUE
 CODE POSTAL
 COMMUNE
 N°101 DE PIECES
 Appartenance N°1 ETAGE ESC BAT
 RESIDENCE
 N°101 DE PIECES
 Statut PROPRIETAIRE LOCAIRE
 HEBERGE A TITRE GRATUIT NOU DU PROPRIETAIRE
 DATE ► | | 2010

Déménagement en 2011 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :
 Adresse N° RUE
 CODE POSTAL
 COMMUNE
 N°101 DE PIECES
 Appartenance N°1 ETAGE ESC BAT
 RESIDENCE
 N°101 DE PIECES
 Statut PROPRIETAIRE LOCAIRE
 HEBERGE A TITRE GRATUIT NOU DU PROPRIETAIRE
 DATE ► | | 2011

CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case **ORA**

SIGNATURE DU OU DES DECLARANTS

A _____ le _____
 tél. 0609137757
 Mèl. _____
 Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet **ORA**

N° FF 780913596906377893 A
 SERVICES FISCALISERES
 DIR
 SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL
 ELEMENTS POUR LA TAILLÉ D'HAUTATION

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Rechercher si nécessaire dans la case blanche

A | SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2010

C	V	M	D	O	
		X			
		Célibataire	Veuf(ve)		
Mariés Divorcé(e)/séparé(e) Pacsé(s)					

Changement en 2010	X	Y	Z		
Date du mariage ou du Pacs					
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs					
Date du décès					

Sourcer une déclaration pour chaque parent ou est et après votre changement de situation de famille.

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2010 et vous avez un enfant :

• majeur ou marié/pacé (ou mineur imposé en son nom propre)

• décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre ;

• Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années

au cours desquelles vous vivez seul

- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours

desquelles vous vivez seul mais vous avez bénéficié de la

demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009

> Vous ne vivez pas seul au 1^{er} janvier 2010

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)

pour une invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité

d'au moins 80%

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire

d'invalidité ou de victime de guerre ;

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

• vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;

• ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé,

remplissait ces conditions ;

• ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010,

remplissait ces conditions

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants,

âge de plus de 75 ans, remplit ces conditions

- Vous avez une pension de veuve de guerre

B | PARENT ISOLÉ

C	V	M	D	O	
		X			
		Célibataire	Veuf(ve)		
Mariés Divorcé(e)/séparé(e) Pacsé(s)					

S	G	W	T		

- Vous avez une pension de veuve de guerre

âge de plus de 75 ans, remplit ces conditions

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants,

remplissent ces conditions

• ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010,

remplissait ces conditions ;

• ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé,

remplissait ces conditions ;

- Vous êtes plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;

• vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

• vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;

• ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé,

remplissait ces conditions ;

• ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010,

remplissait ces conditions

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants,

âge de plus de 75 ans, remplit ces conditions

- Vous avez une pension de veuve de guerre

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nombre d'enfants celiataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés

chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

N

D | RATTECHÉMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

Année de naissance

VOS REVENUS CONNUS

Montant total des revenus à imposer *à inclure* dans les autres rubriques de votre déclaration
Nature, détail et année d'origine normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiqués le nom de l'exploitant et s'il est adhérent du GSA

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système d'imposition

Revenus fonciers impossibles
Déficit imputable sur les revenus fonciers
Déficit imputable sur le revenu global
Déficits antérieurs non encore imputés
Primes d'assurance pour loyers payés des locations conventionnées
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n°2030C
Adresse de la location
4BA 182252
4BB
4BC
4BD
4BF
4BZ

4.1 REVENUS FONCIERS lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD, 4BE, 4BF, 4BG, 4BH, 4BI, 4BJ, 4BK, 4BL, 4BM, 4BN, 4BO, 4BP, 4BQ, 4BR, 4BS, 4BT, 4BU, 4BV, 4BW, 4BX, 4BY, 4BZ

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n°2030C
Adresse de la location
4BA 182252
4BB
4BC
4BD
4BF
4BZ

Plus-value
Perte 2010 3VT 4161
3VU 4161
3VV

Plus-value
Perte 2010 3VG
3VH 4161
3VI 4161
3VJ 4161
3VK

Plus-value
Perte 2010 3VL
3VM 4161
3VN
3VO

Plus-value
Perte 2010 3VP
3VQ
3VR
3VS
3VT
3VU
3VV
3VW
3VX
3VY
3VZ

3.1 PLUS-VALUES DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value
Perte 2010 3VH 4161
3VI 4161
3VJ 4161
3VK

Plus-value
Perte 2010 3VL
3VM 4161
3VN
3VO

Plus-value
Perte 2010 3VP
3VQ
3VR
3VS
3VT
3VU
3VV
3VW
3VX
3VY
3VZ

3.2 PLUS-VALUES DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value
Perte 2010 3VH 4161
3VI 4161
3VJ 4161
3VK

Plus-value
Perte 2010 3VL
3VM 4161
3VN
3VO

Plus-value
Perte 2010 3VP
3VQ
3VR
3VS
3VT
3VU
3VV
3VW
3VX
3VY
3VZ

4.2 REVENUS FONCIERS lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD, 4BE, 4BF, 4BG, 4BH, 4BI, 4BJ, 4BK, 4BL, 4BM, 4BN, 4BO, 4BP, 4BQ, 4BR, 4BS, 4BT, 4BU, 4BV, 4BW, 4BX, 4BY, 4BZ

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n°2030C
Adresse de la location
4BA 182252
4BB
4BC
4BD
4BF
4BZ

Plus-value
Perte 2010 3VT 4161
3VU 4161
3VV

Plus-value
Perte 2010 3VG
3VH 4161
3VI 4161
3VJ 4161
3VK

Plus-value
Perte 2010 3VL
3VM 4161
3VN
3VO

Plus-value
Perte 2010 3VP
3VQ
3VR
3VS
3VT
3VU
3VV
3VW
3VX
3VY
3VZ

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes ZDA et ZDH
Revenus des actions et parts soumis au prélevement libératoire de 18%
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Revenus des actions et parts *ABATTEMENT* ne le déduisez pas
Revenus des titres non cotés détenus dans le PEA
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT
Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impot inclus*
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié
Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impot inclus*

AUTRES
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible
Frais venant en déduction
Crédits d'impot sur valeurs étrangères
Crédit d'impot « directive épargne » et autres crédits d'impot restituables
Déficits des années antérieures non encore déduits
Impôts : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

ZDA	ZDH	ZEE	ZDC	ZFU	ZCH	ZTS	ZGO	ZTR	ZCG	ZBH	ZCA	ZAB	ZBG	ZAN	ZDM
		810	844			1395			1114		29	76		09	

2.2 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes ZDA et ZDH
Revenus des actions et parts soumis au prélevement libératoire de 18%
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Revenus des actions et parts *ABATTEMENT* ne le déduisez pas
Revenus des titres non cotés détenus dans le PEA
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT
Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impot inclus*
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié
Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impot inclus*

AUTRES
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible
Frais venant en déduction
Crédits d'impot sur valeurs étrangères
Crédit d'impot « directive épargne » et autres crédits d'impot restituables
Déficits des années antérieures non encore déduits
Impôts : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

ZDA	ZDH	ZEE	ZDC	ZFU	ZCH	ZTS	ZGO	ZTR	ZCG	ZBH	ZCA	ZAB	ZBG	ZAN	ZDM
		810	844			1395			1114		29	76		09	

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES
Rendus d'activité connus
Autres revenus impossibles connus *prélevement chômage*
Frais réels liste de loi sur papier ligne
Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus
CORRECTIF
1AJ 10401
1AI
1AK
1AP
1AQ
1AR
1AS
1AT
1AU
1AV
1AW
1AX
1AY
1AZ

CONJOINT
1BJ 23024
1BI
1BK
1BL
1BM
1BN
1BO
1BP
1BQ
1BR
1BS
1BT
1BU
1BV
1BW
1BX
1BY
1BZ

1ER PERS. À CHARGE
1RE PERS. À CHARGE
2E PERS. À CHARGE

2.1 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes ZDA et ZDH
Revenus des actions et parts soumis au prélevement libératoire de 18%
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libératoire de 7,5%
Revenus des actions et parts *ABATTEMENT* ne le déduisez pas
Revenus des titres non cotés détenus dans le PEA
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT
Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impot inclus*
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié
Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impot inclus*

AUTRES
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible
Revenus des lignes ZDC, ZCH, ZTS, ZTR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible
Frais venant en déduction
Crédits d'impot sur valeurs étrangères
Crédit d'impot « directive épargne » et autres crédits d'impot restituables
Déficits des années antérieures non encore déduits
Impôts : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

ZDA	ZDH	ZEE	ZDC	ZFU	ZCH	ZTS	ZGO	ZTR	ZCG	ZBH	ZCA	ZAB	ZBG	ZAN	ZDM
		810	844			1395			1114		29	76		09	

VOS REVENUS

si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

VOS CHARGES

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

6DE	1 1451	6GI	1 ^{ER} ENFANT	6GM	2 ^{ES} ENFANT	6GJ	3 ^{ES} ENFANT	6GU		6DD	
<p>CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. Si ce montant est inexact, cochez case 6DF. Penctions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2005. Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs. Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants) : décision de justice définitive avant 2005. Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants). Dédutions diverses. <i>Indiquer l'adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions investies.</i></p>											

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)			VOUS			CONJOINT			PERS. À CHARGE		
6RS		6RT		6R1		6RU		6R5		6R6	
<p>Rachats de cotisations en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS. Plafond de déduction. <i>Cochez si le montant est inexact.</i> Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint. Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes. Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements à un PERCO en 2010. 7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT le symbole <input type="checkbox"/> signifie que vous devez l'indiquer si vous êtes justifié(s).</p>											

Dons											
<p>— Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 513 €) <input type="checkbox"/> — Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, ports politiques) — Report années antérieures 7XS 05 7XI 06</p>											
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés			VOUS			CONJOINT			PERS. À CHARGE		
7AC		7AE		7AG		7AH		7AC		7AD	
<p>Nombre d'enfants poursuivant leurs études — Enfants à charge — Enfants à charge en résidence alternée</p>											
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2010			1 ^{ER} ENFANT			2 ^{ES} ENFANT			3 ^{ES} ENFANT		
7GA		7GB		7GC		7GD		7GE		7GF	
<p>— Enfants à charge en résidence alternée — Enfants à charge en résidence alternée</p>											
<p><i>Nom et adresse des bénéficiaires</i></p>											

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile											
<p>— En 2010, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi — Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA — En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile — Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %</p>											
<p>— Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses <i>Nom et adresse des bénéficiaires</i></p>											
7DB		7DF		7DQ		7DG		7DL		7CE	
<p>Primes de rente sur vie, contrats d'épargne handicap <input type="checkbox"/></p>											

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale											
<p>— Acquisition d'ascenseurs électriques à traction — Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées — Travaux de prévention des risques technologiques</p>											
<p>☑ Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale</p> <p>— Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case — Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15% voir notice — Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25% voir notice — Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40% voir notice — Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50% voir notice</p>											
<p>Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale — Logements anciens, Logements neufs acquis ou construits avant le 1^{er} janvier 2010 : — première annuité — annuités suivantes</p>											
<p>— Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2010 — Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2009</p>											
7WI		7WJ		7WF		7WK		7WH		7WD	

8 I DIVERS

Elus locaux indemnités de fonction soumis à la retenue à source											
<p>Plus-values connues en report d'imposition non expiré. Si ce montant est inexact, cochez case 8UT. Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger et déclaration n° 2047 — Revenus exonérés (y compris salaires et primes des délégués à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif — Revenus Montant brut des salaires versés par les employeurs suisses (francs suisses) — Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS — Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français — Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif des revenus d'origine étrangère — Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats — Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n° 3016 ou la liste des comptes sur papier libre</p>											
8CY		8BT		8BU		8BT		8BU		8BT	